

Questions orales

LES FONCTIONS ACTUELLES DE M. FOSTER

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources une question supplémentaire concernant la révocation de M. John Foster, dirigeant exécutif de l'EACL, ainsi que la lettre qu'il m'a adressée, et dans laquelle il indique qu'il est toujours un employé de l'EACL. Il indique en outre qu'il décline toute responsabilité pour la mauvaise gestion de l'EACL. Je demande au ministre quelles sont les fonctions actuelles de M. Foster et si son salaire a été réduit vu qu'il n'est plus administrateur principal?

• (1130)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, M. Foster ne remplit aucune fonction pour l'instant; il est en congé. Comme je l'ai dit à la Chambre, j'espère que nous réussiront à lui confier une tâche de conseiller technique quelconque. J'imagine que c'est possible et nous entamerons peut-être des négociations à ce sujet d'ici deux mois.

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le 12 juillet, j'ai représenté le gouvernement du Canada et le ministre de la Justice à l'ouverture officielle d'un magnifique hôpital de soins de longue durée qui rendra de grands services dans la circonscription d'un député conservateur, qui ne travaille pas très fort . . .

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement. Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Saskatoon-Biggar.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉVISION DE L'ÉMISSION DES MANDATS DE MAIN-FORTE—
DEMANDE DE RAPPORT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir accordé la parole à un autre député conservateur qui travaille drôlement fort.

M. Paproski: Nous travaillons tous très fort de ce côté-ci de la Chambre.

M. Hnatyshyn: Le ministre se rappelle peut-être que je me préoccupe depuis six mois des mandats de main-forte. Le ministre a déclaré en mars qu'il avait demandé un examen approfondi de la question et qu'il songerait à présenter des amendements aux mesures qui permettent d'obtenir des mandats de main-forte. Étant donné que l'attitude qu'il a adoptée au sujet du bill C-51 a réduit au néant sa réputation, peu brillante d'ailleurs, de protecteur des libertés civiles, le ministre peut-il nous donner des bonnes nouvelles au sujet des mandats de main-forte?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mes fonctionnaires ont entrepris l'étude que j'avais

[M. Gillespie.]

demandé et ils m'ont signalé cette semaine qu'elle n'était pas encore terminée.

M. Hnatyshyn: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre pense-t-il annoncer ses intentions? Il étudie la question depuis environ six mois. Il a certainement eu l'occasion de prendre une décision quelconque au sujet de la question fondamentale que constituent les mandats de main-forte.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, il est impossible de prendre une décision avant que l'étude ne soit terminée. Nous pourrions à ce moment-là décider de modifier soit la politique soit les mesures législatives. Si nous envisageons d'apporter des changements à la loi, nous les annonceront de la façon normale à la Chambre en présentant un bill.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À TÉLÉGLOBE CANADA—DEMANDE DE RAPPORT SUR
LES NÉGOCIATIONS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Je lui en ai donné préavis hier. Elle porte sur le grave conflit patronal-ouvrier qui oppose le Syndicat canadien des télécommunications transmarines et Téléglobe Canada. Il y a quelques semaines, le syndicat a pris une mesure inhabituelle et demandé l'arbitrage. Comme il n'a pas déclenché de grève entre 1950 et 1976, parce que les relations étaient bonnes, et que Téléglobe Canada, société de la Couronne, a refusé l'arbitrage et déclaré dans une lettre datée du 16 mai: «. . . nous estimons toutefois que le point en litige ne se prête pas à l'arbitrage,» même si nous en sommes à la septième semaine de grève, que font les services du ministre et celui-ci a-t-il réussi à consulter le ministre des communications, auquel j'ai signalé ce problème il y a quelques semaines?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question et je lui signale que j'aurai peut-être de bonnes nouvelles à lui communiquer d'ici une heure ou deux. Les parties se sont rencontrées jusqu'à 3 h 30 ce matin. Elles ont approuvé une proposition, sous réserve de ratification par les membres du syndicat, auxquels elle vient d'être communiquée. Bien entendu, j'espère qu'ils l'accepteront.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES MESURES FAISANT SUITE AU RAPPORT DU COMITÉ ET LES
PERSONNES CHARGÉES DE SON ÉVALUATION

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, puis-je poser ma question au secrétaire parlementaire? Voilà déjà cinq semaines qu'un comité composé de députés de tous les partis a déposé à la Chambre un rapport sur les pénitenciers et la plupart des membres du comité, dont le secrétaire parlementaire fait partie, attendent avec impatience que l'on prenne des mesures à ce sujet. Quand le gouvernement compte-t-il donner suite au rapport sur les pénitenciers? Qui est chargé d'en faire l'évaluation? L'une de ces principales recommandations porte sur les changements à apporter aux structures administratives de nos